

Annexe à l'Aperçu des fonds FPG Sélect

Modifications à la gamme des fonds distincts du contrat FPG Sélect

Solutions de Fonds Distincts

À la date indiquée aux présentes, ou vers cette date, la brochure Aperçu des fonds du contrat Fonds de placement garanti Sélect Manuvie (FPG Sélect), qui fait partie de la notice explicative du contrat FPG Sélect, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-après.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

Ajouts de fonds au contrat FPG Sélect

À compter du lundi 4 mai 2020, les nouveaux fonds suivants vous seront offerts dans la série **PlacementPlus** :

Nom du fonds distinct	Objectif du fonds	Ratio des frais de gestion (RFG) ¹		
		Frais d'entrée, Sans frais, Frais réduits	Élite	Catégorie F
FPG Sélect Catégorie d'actions canadiennes Manuvie	L'objectif de placement du Fonds catégorie d'actions canadiennes Manuvie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capital propres canadiens. Le fonds peut chercher à atteindre son objectif en investissant dans des titres d'autres fond communs de placement.	2,74	1,97	1,55
FPG Sélect Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie	Le Fonds catégorie équilibrée fondamentale Manuvie cherche à obtenir un rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens.	2,59	1,80	1,48

¹Le Ratio de Frais de Gestion (RFG) inclue la totalité des frais assumés par le fonds et, si applicable, des fonds sous-jacents tel que les frais du gestionnaire, le coût de garantie, les frais d'opération et les taxes applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le Fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducie d'investissement à participation unitaire ou fonds commun de placement). Le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente de l'Aperçu du fonds dans le livret Aperçu des fonds.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : mai 2020

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 120

Valeur totale du fonds : 1 200 \$

Rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,74	--	10,0000	10

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds investit dans le Fonds catégorie d'actions canadiennes Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2019; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2019; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de sa commission à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,74	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : mai 2020

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 120

Valeur totale du fonds : 1 200 \$

Rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,59	--	10,0000	10

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds catégorie équilibrée fondamentale Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2019; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2019; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de sa commission à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,59	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Aux dates indiquées aux présentes, ou vers ces dates, la brochure Aperçu des fonds du contrat Fonds de placement garanti Sélect Manuvie (FPG Sélect), qui fait partie de la notice explicative du contrat FPG Sélect, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-après.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

DISSOLUTION DE FONDS DISTINCTS DU CONTRAT FPG SÉLECT

Les fonds ci-après, de la **série PlacementPlus**, seront dissous à 16 h (HE) le vendredi 6 décembre 2019. Les dépôts effectués dans les fonds dissous avant cette date seront virés aux fonds de remplacement correspondants le lundi 9 décembre 2019.

FONDS DISSOUS	FONDS DE REMPLACEMENT
FPG Sélect de rendement stratégique Dynamique Manuvie	FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie
FPG Sélect Stratégies mondiales à rendement absolu Manuvie	FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie ¹	FPG Sélect de revenu fondamental Manuvie

¹ Le fonds sera fermé aux nouveaux dépôts le 15 novembre 2019 en prévision de sa fermeture qui aura lieu le 6 décembre 2019. Les programmes de dépôts périodiques en vigueur avant la date de fermeture (prélèvements automatiques sur le compte et virements entrants) pourront être maintenus; toutefois, leurs montants ne pourront plus être augmentés jusqu'à la dissolution du fonds.

Les fonds ci-après, de la **série SuccessionPlus**, seront dissous à 16 h (HE) le vendredi 6 décembre 2019. Les dépôts effectués dans les fonds dissous avant cette date seront virés aux fonds de remplacement correspondants le lundi 9 décembre 2019.

FONDS DISSOUS	FONDS DE REMPLACEMENT
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie ¹	FPG Sélect de revenu fondamental Manuvie

¹ Le fonds sera fermé aux nouveaux dépôts le 15 novembre 2019 en prévision de la dissolution qui aura lieu le 6 décembre 2019. Les programmes de dépôts périodiques en vigueur avant la date de fermeture (prélèvements automatiques sur le compte et virements entrants) pourront être maintenus; toutefois, leurs montants ne pourront plus être augmentés jusqu'à la dissolution du fonds.

Sauf indication contraire de votre part, les dépôts périodiques (prélèvements automatiques sur le compte et virements entrants) afférents aux fonds dissous et en place avant le lundi 9 décembre 2019 seront automatiquement transférés aux fonds de remplacement correspondant à cette date.

Vous pouvez en tout temps faire un virement vers un autre fonds admissible dans le cadre de votre contrat sans avoir à payer des frais de souscription reportés ou des frais semblables. Tout virement, que ce soit vers le fonds de remplacement correspondant ou vers un autre fonds admissible, constitue une disposition imposable susceptible de vous faire réaliser un gain ou une perte en capital. Adressez-vous à votre conseiller afin de déterminer le meilleur plan d'action à suivre en fonction de votre situation fiscale et financière.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez-vous reporter à la page pertinente de l'Aperçu du fonds dans le livret Aperçu des fonds

Gestion de placements **Manuvie**

Si vous avez des questions concernant ces changements, communiquez :

Votre conseiller

Gestion de placements Manuvie, à www.gpmanuvie.ca

Service à la clientèle aux numéros ci-après :

Québec et clientèle francophone : **1-800-355-6776**

Clientèle anglophone : **1-888-790-4387**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.